

## **DELIBERATION DD2023\_134**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 novembre 2023

**LE 30 novembre 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	73
Pouvoirs	12

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SALTGOURDE - INSTALLATION DE VANNES DE RÉGULATION DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

#### **PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, Mme MOULHARAT

#### **POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD  
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY  
M DENIS donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. DUCENE  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FAVARD

# SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SALTGOURDE - INSTALLATION DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE GARONNE

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** dans le cadre de son programme prévisionnel d'investissement, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux planifie des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages de traitement identifiés par les schémas directeurs d'assainissement.

**Que** le schéma directeur d'assainissement de Saltgourde a été établi en 2013. Un de ses objectifs est d'engager des travaux permettant de réduire les rejets d'eaux usées par temps de pluie dans la rivière l'Isle, le réseau étant principalement unitaire sur le secteur de la ville de Périgueux.

Pour se faire, plusieurs techniques sont mises en œuvre concomitamment pour permettre d'atteindre ce résultat. Les principales actions envisagées sont le passage des réseaux en séparatif (réseau eaux usées et eaux pluviales différents) et la création de bassins d'orages permettant de retenir les eaux usées et de pouvoir les rediriger vers la station de Saltgourde une fois les épisodes pluvieux terminés.

Au cours des 3 dernières années, de nombreux travaux ont été menés dans ce sens sur le système d'assainissement de Saltgourde :

- Travaux de mise en séparatif, commune de Périgueux (quartier des Barris, Tourny, Lakanal, Coubertin, 8 mai, Lavoisier) : 8,3 ha mis en séparatif pour un montant de 3,44 M €.
- Travaux de mise en séparatif, commune de Coulounieix-Chamiers (PNRU tranche 01) : 4,7 ha mis en séparatif pour un montant de 2,25 M €.
- Travaux de mise en séparatif, commune de Chancelade (Jean Jaurès) : 0,25 ha mis en séparatif pour un montant de 0,48 M €
- Création d'un bassin de stockage sous le parvis de la gare (capacité de 330 m<sup>3</sup>) : 0,5 M €.
- Travaux en cours de mise en séparatif, commune de Périgueux (Claude Bernard) : 4,5 ha mis en séparatif pour un montant de 1,1 M €.

## I. Problématique

En 2020, une première hypothèse, portant la création de deux bassins d'orage identifiés dans le schéma directeur d'assainissement de Saltgourde, fût présentée.

Un bassin est identifié sur la commune de Coulounieix-Chamiers (bassin de De Gaulle d'une capacité de 340 m<sup>3</sup>).

Un second est situé sur la commune de Périgueux (Bassin de Coutras d'une capacité de 5150 m<sup>3</sup>). La réalisation de cet ouvrage d'environ 9 m de haut et 30 m de diamètre représente des contraintes techniques importantes et a un impact financier fort sur le budget assainissement, l'estimation faite étant supérieure à 9M€.

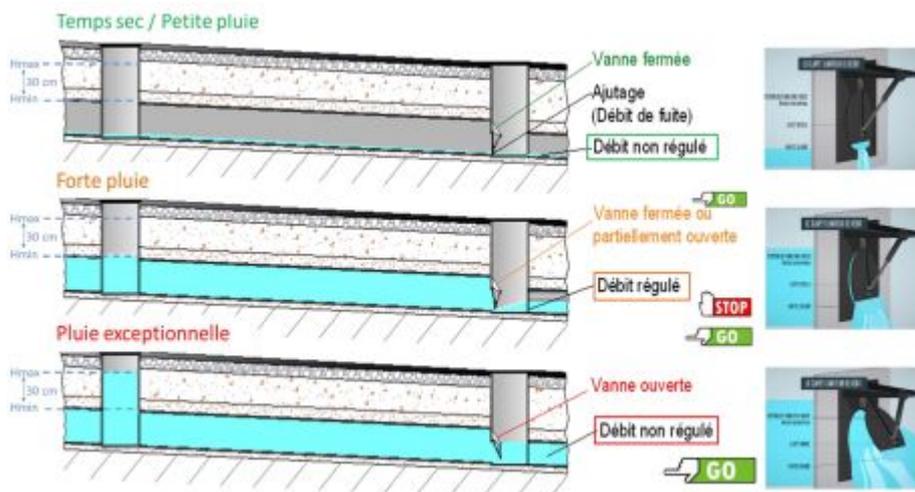
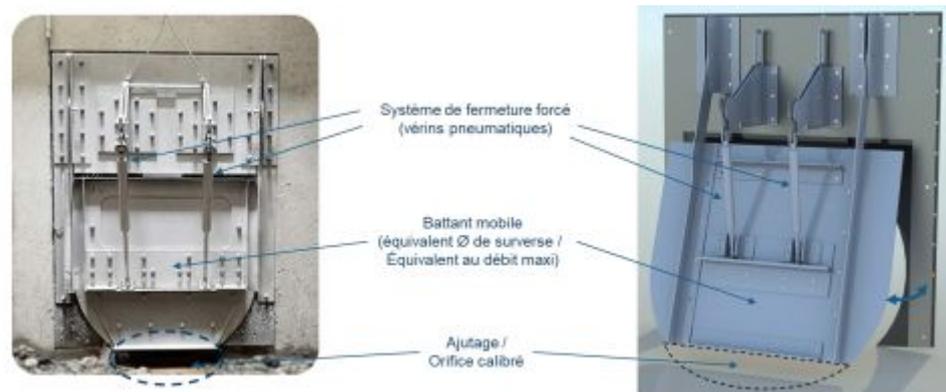
Aussi, une réflexion a été menée pour envisager d'autres solutions techniques de stockage et régulation des eaux usées par temps de pluie.

## II. Solution du stockage en réseau

Le bureau d'études EC Eau est spécialisé dans l'hydraulique des réseaux d'assainissement. Dans le cadre des travaux qu'il a déjà mené, il est possible d'envisager d'utiliser les dimensions du réseau unitaire de la ville pour y réaliser du stockage temporaire à l'aide de vannes hydrodynamiques.

Ce procédé relativement récent a déjà été utilisé dans les villes de Nice, Marseille, Dax, Lens, Monaco et dernièrement Dinard.

Ces vannes hydrodynamiques autonomes et ne nécessitant aucun raccordement électrique sont installées dans les regards de visite et utilisent la capacité de stockage des collecteurs à l'amont. Autonomes, les vannes s'ouvrent et se ferment avec la pression exercée par l'eau en amont de la vanne, ce qui permet une mise en charge contrôlée du réseau.



Le principe de fonctionnement est le suivant :

- par temps sec, les vannes sont fermées et un orifice en partie basse permet le passage du débit des eaux usées
- Par temps de pluie de faible intensité, la vanne reste fermée et retient les eaux dans le collecteur
- Dans le cas d'une pluie intense, la pression de l'eau sur la vanne commande son ouverture laissant passer les effluents

Ces équipements permettent de réduire considérablement le ratio coût d'investissement par m<sup>3</sup> d'eau stockées :

- de l'ordre d'environ 2 000 € / m<sup>3</sup> pour un bassin d'orage

- environ 600 € / m<sup>3</sup> pour un système de vannes

Une première étude de faisabilité montre que l'implantation de 81 vannes sur le bassin versant de « Coutras » permettrait le stockage de 4 269 m<sup>3</sup> et pour un estimatif financier de 1,1 M € HT.

Au vu de ces résultats, il est donc proposé de lancer une consultation d'entreprise pour l'implantation de ce procédé de stockage en réseau.

Le phasage de ces travaux est envisagé sur 4 années.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 160 000 € HT, soit environ 300 000 € par an.

Ces travaux sont susceptibles d'être financés par :

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme qui vise à lutter contre les pollutions domestiques.
- L'État dans le cadre des « Fonds Vert »

Le plan de financement de l'opération se décompose de la manière suivante :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature	Montant	Financier	Taux	Montant
Etudes	1 160 000 €	Agence de l'Eau	30%	348 000 €
Travaux		Etat Fonds vert	30%	348 000 €
		Total financeur	60%	696 000 €
		Autofinancement - Grand Périgueux	40%	464 000 €
<b>Total</b>	<b>1 160 000 €</b>	<b>Total</b>		<b>1 160 000 €</b>

Dans le cadre de cette opération, le Grand Périgueux recherchera tout autre dispositif de financement idoine : fonds européens, appel à projet, etc.

Ce projet est également inscrit dans le cadre du dispositif d'État « Action Cœur de Ville 2 » pour la période 2023 - 2026.

### III. Proposition

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de lancer une consultation de travaux pour l'implantation de vannes hydrodynamiques permettant un stockage des effluents sur le réseau ;
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du 11<sup>ème</sup> programme et auprès de l'État au titre du Fond Vert ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20231130-DD2023\_134-DE

DD2023\_134  
SLO

Délibération publiée le 14/12/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 14/12/2023

Périgueux, le 14/12/2023

Le Président,  
Jacques AUZOU

